

A l'occasion de l'évènement du



21 mars

Journée internationale des forêts



et

GREEN LINK
FONDS DE DOTATION

Vous invitent à participer à leur grand

CONCOURS

FAQ Concours Green-Link / Teragir - Journée Internationale des Forêts :

Dois-je présenter un projet spécifique pour ce concours ?

Non, ce concours vise à récompenser une association pour l'ensemble de son action au quotidien. L'objet du concours n'est pas de soutenir un projet développé spécifiquement dans ce cadre.

S'il n'y a qu'un gagnant, j'ai peu de chance de gagner, donc cela vaut-il vraiment la peine de participer ?

Oui car cela permet de se faire connaître auprès de Green Link ! Green Link est un fonds de dotation qui accompagne des associations œuvrant en faveur de l'insertion à travers des projets en lien avec la nature. La plupart des associations sélectionnées par Green Link sont soutenues pendant 3 ans.

Mon association mènent plusieurs activités de front. Certaines n'ont aucun rapport avec les arbres. Puis-je participer ?

Oui, les autres activités ne sont pas éliminatoires ; seule celle en rapport avec les arbres sera prise en compte.

Quand sera remis le prix ?

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés jusqu'au 15 février 2018. Le prix sera remis à l'occasion de la journée internationale des forêts le 21 mars 2018, à Paris.

L'utilisation du prix est-elle libre ?

Oui l'utilisation du prix au sein de l'association est libre mais elle devra être précisée dans le dossier de candidature.

Mon association est située dans les Dom-Tom. Puis-je participer ?

Oui, le concours est ouvert à l'ensemble de la France métropolitaine (Corse comprise) et aux départements et territoires d'Outre-Mer.

Notre structure est une entreprise de l'ESS, pouvons-nous candidater ?

Non, seules les associations peuvent participer à ce concours.

Mon association est très récente, puis-je m'inscrire ?

Oui mais il faut cependant être en mesure de fournir les comptes de l'association d'au moins 1 année.